

# COUNCIL communiqué

## An ounce of prevention: Preventing frozen water mains

Last year, the exceptionally cold winter caused more frozen water mains than we've experienced in previous years. In an average winter season, Public Works is called once or twice by residents to help defrost frozen pipes. Last year, there were 29 cases reported! This is a very serious problem that can leave you without water, burst your pipes and cause expensive property damage.

The main indicator that your water main is frozen is a sudden drop in water pressure during an extreme cold spell.

**What to do?** Open the tap closest to the water entry and leave it open. Look for signs of frost on the pipe where it enters the house. Run a hair dryer or heater with a fan over the pipe anywhere it seems frozen. If that doesn't work, contact Public Works during office hours at 485-8597 or Public Security dispatch after hours at 630-1234.

Some recommendations to avoid frozen pipes:

- Run water as frequently as possible during periods of extreme cold.
- At any time during the winter, if you are planning to be away from the house for more than 24 hours, run the tap closest to the water entry at a continuous trickle, especially if your line has been frozen before. If you are going away on holidays, have someone regularly run the water at your residence.
- Maintain the access to the water meter and keep the main electrical panel unobstructed and easily accessible. This will reduce the amount of time required to thaw the line and reduce damages.
- For water pipes other than the main line, consider contacting a plumber for advice on how best to protect your home.

Have a safe winter and a wonderful holiday season!

*Maria Torres, Councillor  
Public Works and Buildings  
mtorres@montreal-west.ca*

## Mayor's report

### Turcot reconstruction and our Town

Though the Turcot interchange only touches the very edge of our Town, the reconstruction is having a significant impact upon our daily lives.

The day after a detour imposed upon the Town came into effect, one of our residents was struck by a car as he crossed Avon between Westminster and Ballantyne. He succumbed to his injuries a few days later. To the family of this long-time resident, please accept my most sincere condolences for your loss.

It was a very early and rainy morning and the area was still dark. So though it is hard to say the tragic accident was caused strictly by the detour, the extra traffic along Avon could have easily exacerbated the circumstances.

Now that the Pullman/Angrignon access to Highway 20 is reopened, traffic along Westminster and Avon should be more tolerable. The next phase of the reconstruction will bring traffic lights to the corner of Avon and Westminster at the beginning of December, lasting for four years. As well, the portion of Easton that runs parallel to Avon will become one-way going west from Westminster. And finally, a light will be installed at the bottom of the hill on Avon near Milton/Ronald Drive to allow pedestrians to cross Avon more securely. After meeting with the representatives of the MTQ, I've been reassured that these lights as configured should not negatively affect traffic flow along Westminster. In fact, their simulations show that during rush hours, the bottlenecks we have endured for so many years along Westminster South should be alleviated. They have agreed to have SPVM officers posted there for the first few days to ensure there are no unforeseen snags with traffic flow. They have also promised to make changes to the timing of the lights should the results be unacceptable.

I ask that drivers and pedestrians pay special attention once the new lights are implemented. There will be some protected right turns going down the hill as well as some protected time for pedestrians to cross Avon.

MTQ will be holding an info session for Montreal West residents on **December 3 at 7:00 pm** at Town Hall.

### Coffee with the Mayor

The next Coffee with the Mayor will take place on **Wednesday, December 16, at 7:30 am** at the Town Hall.

*Beny Masella, Mayor  
Town of Montreal West  
bmasella@montreal-west.ca*



## “Where should Town dogs go?”

Under this title, back in May 1978, a resident opined that dogs were, “understandably barred from parks and playgrounds, not welcome on neighbours’ lawns and only just tolerated on streets: where are the dogs to be? How about setting aside a modest patch of ground for the Town’s dogs?” Well, in early December a new dog park will open to residents (and their dog friends). As the construction crew completes the finishing touches, we can see what an enormous asset the park will be to Montreal West.

A successful park is not just a fenced-in area with space to throw a ball but a safe clean place for dogs and humans alike, and a place that respects its neighbours.

Taking into consideration the Dog Park Committee’s recommendations, Council made the following decisions:

- The park will be accessed by an electronic fob which will be provided upon obtaining a Montreal West licence for your dog;
- For Montreal West residents, licence fees are \$25 for neutered dogs and \$50 for non-neutered pets. For non-residents, the fees are \$75 and \$100, respectively;
- Licences purchased from now until the end of 2015 will be good through 2016;
- 10 non-Montreal West residents will be able to obtain licenses in the first year;
- To keep the park safe and clean, a set of rules will be posted and enforced (i.e. clean up after your dog!!);
- A Dog Owners’ Association will be set up to act as a liaison between the Town and park users.

After over 40 years of waiting, we are proud to inaugurate this beautiful new park. We’ll post the date of the ribbon cutting ceremony on the website and in the bulletin. On behalf of Council, I would like to thank all the residents who played a big part in making this park a reality.

*Julie Tasker-Brown, Councillor  
Urban Planning and Environment  
jtasker-brown@montreal-west.ca*

## Let it snow; let it snow; let it snow

Building snowmen and swooshing down the slopes is the fun part of the snowy season, but shivering and shoveling – not so much. It’ll help us all get through it if you take note of the following regulations:

Please respect the fluorescent orange (6 am to 6 pm) temporary no parking signs put up by Public Works. If you have an overnight parking permit, you can still park overnight, but your vehicle must be gone by 6 am. You can also park in any municipal parking lot overnight from 8 pm to 8 am. Vehicles that don’t respect the signs can be towed and the fine for not respecting them is \$153.

During snowfalls some residents move all their cars off their driveway and into the street so their contractors can clean their entire driveway. But the more cars on the street, the slower ploughing and salting operations. When the plough passes parked cars it leaves “cocoon” of snow on the street and is forced to return multiple times. Incredibly costly and inefficient! So if it is your practice to do this, please move your cars back off the street immediately once your contractor has finished.

Also, please be sure your vehicle doesn’t extend out beyond your driveway and onto the sidewalk and don’t pull up too close to the sidewalk when you park on the street. The sidewalk tractors need the full width of the sidewalk to safely circulate and they can damage your bumper or side mirror as they whiz by.

Finally, on garbage days, please don’t place your bins on the sidewalk. Leave them at the edge of your driveway or on your lawn. Otherwise, Public Works has to move them all before ploughing – another expensive, time consuming measure.

By following these simple steps snow clearing will run more smoothly, leaving our streets and sidewalks safer. Please do your part.

*Elizabeth Ulin, Councillor  
Recreation, Culture and Public Security  
eulin@montreal-west.ca*

## The cost of Council

With much publicity recently about remuneration for elected representatives, residents may be interested in the following facts related to the salaries of council members in Montreal West, and the laws governing them.

Salaries for all Quebec Mayors and Councillors are legislated by the *Act Respecting the Remuneration of Elected Municipal Officers*. The act determines the minimum (\$3,376) and maximum (\$169,929) salary of a Mayor based on population. The annual remuneration a Councillor is entitled to receive is one-third the annual remuneration of the mayor. In addition to the base salary, the law provides for an expense allowance equivalent to 50% of the salary up to a maximum of \$15,976 annually.

Council is also required to make public the remuneration paid to elected officials each year. This was done at our public meeting on October 26 as part of the Mayor’s report. The figures indicate that the base salary for the Mayor is \$23,175 and \$9,272 for each Councillor. Allocations for expenses are \$11,587 for the mayor and \$4,636 for each Councillor. The total compensation for Council thus totals \$90,934.

The total compensation for the Montreal West Council ranks second lowest of the demerged municipalities. Only Senneville, with a population of 920 has a lower total cost.

Some of this is explained by the fact that Montreal West has the smallest council size in Quebec. The minimum number of elected representatives in a municipality is generally seven. However, since the Town had operated with a mayor and four Commissioners for all its pre-merger existence, it requested that the size of council remain the same after demerger.

As recent figures published in the *Montreal Gazette* indicate, the lowest salary for any elected official in the City of Montreal is that of a borough Councillor who does not sit on any other committees. They earn \$30,556 plus an expense allocation of \$15,976, which is more than three times that of our MW Councillors, and a hefty 33% higher than the current remuneration of our mayor.

Bottom line: we do it because we love it!

*Colleen Feeney, Councillor  
Finance, Administration and Human Resources  
cfeeney@montreal-west.ca*

## communiqué du CONSEIL

### Une once de prévention : éviter les conduites d'eau gelées

L'an dernier, l'hiver exceptionnellement froid a causé plus de conduites d'eau principales gelées que ce que nous avons connu les années précédentes. Au cours d'un hiver moyen, les Travaux publics reçoivent un ou deux appels de résidents pour dégeler des tuyaux gelés. L'an dernier, on a compté 29 cas! C'est un problème sérieux qui peut vous laisser sans eau, faire éclater votre tuyauterie et causer des dommages onéreux.

Une chute subite de pression d'eau pendant une période de froid intense est l'indice principal du gel de votre conduite d'eau.

**Que faire?** Ouvrez le robinet le plus rapproché de l'entrée d'eau et laissez-le couler. Surveillez l'apparition de givre sur le tuyau où il pénètre dans la bâtisse. Utilisez un sèche-cheveux ou une chauffeferette avec ventilateur sur le tuyau où il semble gelé. Si cela ne fonctionne pas, contactez les Travaux publics au 485-8597 pendant les heures de travail ou le répartiteur de la Sécurité publique au 630-1234 après les heures.

Recommandations pour éviter les tuyaux gelés

- Faites couler l'eau fréquemment pendant les périodes de froid extrême.
- En tout temps en hiver, si vous devez vous absenter de la maison pour plus de 24 heures, faites couler un filet d'eau du robinet le plus près de l'entrée d'eau, particulièrement si votre tuyauterie a déjà gelé. Si vous partez en vacances, demandez à quelqu'un de faire couler l'eau régulièrement chez vous.
- Gardez l'accès au compteur d'eau et au panneau électrique principal libre. Cela raccourcira le temps requis pour dégeler la conduite et réduira les dommages.
- Pour la tuyauterie autre que la conduite d'eau principale, consultez un plombier qui vous conseillera quant à la meilleure façon de protéger votre maison.

Passez un bon hiver et de merveilleuses Fêtes!

*Maria Torres, conseillère  
Travaux publics et Bâtiments  
mtorres@montreal-ouest.ca*

### Rapport du maire

#### Reconstruction de Turcot et notre ville

Bien que l'échangeur Turcot ne fait qu'effleurer notre ville, sa reconstruction a des conséquences importantes pour nous au quotidien.

Le jour suivant l'entrée en vigueur d'une déviation imposée, un de nos résidents était frappé par une voiture en traversant Avon entre Westminster et Ballantyne. Il succomba à ses blessures quelques jours plus tard. À la famille de ce résident de longue date, j'offre mes plus sincères condoléances.

C'était très tôt un matin pluvieux et il faisait encore noir. Il serait difficile de dire que la déviation a directement causé ce tragique accident, mais la circulation accrue sur Avon a probablement aggravé les circonstances.

Maintenant que l'accès Pullman/Angrignon à l'autoroute 20 est rouvert, la circulation sur Westminster et Avon devrait être plus tolérable. La prochaine phase de la reconstruction verra l'installation de feux de circulation à l'intersection Avon et Westminster au début décembre et pour quatre ans. De même, la portion d'Easton parallèle à Avon deviendra sens unique vers l'ouest depuis Westminster. Finalement, un feu sera installé au pied de la pente sur Avon près de Milton/Promenade Ronald pour permettre aux piétons de traverser Avon en plus de sécurité.

Après mes rencontres avec des représentants du MTQ, on m'a assuré que ces feux tels que réglés ne devraient pas affecter négativement le flot de la circulation sur Westminster. En fait, leurs simulations démontrent que les embouteillages des heures de pointe que nous connaissons sur Westminster Sud depuis nombre d'années devraient s'amoinrir. Ils ont accepté d'avoir des policiers du SPVM sur place pour les premiers jours afin d'assurer qu'il n'y aurait pas d'inconvénients imprévus. Ils se sont aussi engagés à modifier les réglages des feux si les résultats se révélaient inacceptables.

Je demande aux automobilistes et aux piétons d'être particulièrement attentifs lorsque les feux entreront en vigueur. Il y aura des virages à droite protégés vers le bas de la pente ainsi que des temps réservés pour permettre aux piétons de traverser Avon.

Le MTQ tiendra une séance d'information pour les résidents de Montréal-Ouest **le 3 décembre à 19 h** à l'hôtel de ville.

#### Café avec le maire

Le prochain Café avec le maire aura lieu **le mercredi 16 décembre à 7 h 30**, à l'hôtel de ville.

*Beny Masella, maire  
ville de Montréal-Ouest  
bmasella@montreal-ouest.ca*



## « Où les chiens de la ville devraient-ils aller? »

En mai 1978, sous ce titre, un résident émettait l'opinion que les chiens étaient « à juste titre bannis des parcs et terrains de jeux, malvenus sur les pelouses des voisins et à peine tolérés sur nos rues : où les chiens devraient-ils aller? Et si on réservait un bout de terrain pour les chiens de la ville? » Et bien, début-décembre un nouveau parc pour chiens s'ouvrira aux résidents (et leurs amis canins). Alors que l'équipe de construction apporte les dernières touches, on peut voir quel énorme atout ce parc deviendra pour Montréal-Ouest.

Un bon parc canin est plus qu'un espace clos où lancer une balle, c'est un endroit propre et sans danger, ni pour les chiens ni pour les humains, et qui respecte les voisins.

Tenant compte des recommandations du comité sur le parc canin, le Conseil a décidé ce qui suit :

- L'accès au parc se fera à l'aide d'une manette électronique qui viendra avec l'achat d'une médaille de Montréal-Ouest pour votre chien;
- Pour les résidents de Montréal-Ouest, le coût de la licence est de 25 \$ pour un chien opéré et 50 \$ pour celui qui ne l'est pas. Les frais sont de 75 \$ et 100 \$ respectivement pour les non-résidents;
- Les permis acquis à compter de maintenant jusqu'à la fin-2015 valdront pour 2016;
- Dix non-résidents de Montréal-Ouest pourront obtenir une licence pour la première année;
- Pour garder le parc propre et sûr, des règles seront affichées et appliquées (p. ex., ramassez les dégâts de votre chien!);
- Une association de propriétaires de chiens sera créée et servira de liaison entre la Ville et les usagers du parc.

Après plus de quarante ans d'attente, nous sommes fiers d'inaugurer ce beau parc. Nous afficherons la date de son inauguration sur le site Web et dans le bulletin. Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les résidents qui ont joué un grand rôle dans la réalisation de ce parc.

*Julie Tasker-Brown, conseillère  
Urbanisme et environnement  
jtasker-brown@montreal-ouest.ca*

## Comme la neige a neigé!

Construire des bonshommes de neige et dévaler les pentes font partie du plaisir de la saison des neiges, mais greloter et pelleter, pas tout à fait autant. Prendre note des règlements qui suivent nous aidera tous à passer au travers.

Veillez respecter les panonceaux orange fluorescents que les Travaux publics déploient et qui interdisent temporairement de stationner (6 h à 18 h). Si vous avez un permis de stationnement nocturne, vous pouvez quand même stationner de nuit, mais devez déplacer votre véhicule avant 6 h. Les terrains de stationnement municipaux sont aussi disponibles pendant la nuit, de 20 h à 8 h. Les véhicules qui ne respecteront pas ces affiches peuvent être remorqués et l'amende pour infraction est de 153 \$.

Quand il neige, certains résidents sortent leurs véhicules de leur allée et les garent sur la rue pour que leur déneigeur puisse nettoyer toute leur entrée. Mais, plus il y a de voitures dans la rue, plus les opérations de déblaiement et de salage sont ralenties. Lorsque le chasse-neige contourne des voitures stationnées, il laisse des « cocons » de neige sur la voie et doit repasser plusieurs fois. Incroyablement coûteux et inefficace! Si vous faites ainsi, veuillez libérer la rue aussitôt que votre déneigeur a terminé.

Assurez-vous aussi que votre véhicule ne déborde pas de votre allée sur le trottoir et ne collez pas trop le trottoir quand vous stationnez sur la rue. Les déneigeuses de trottoirs ont besoin de toute sa largeur pour circuler sans encombre et pourraient endommager les parechocs ou les rétroviseurs lorsqu'elles filent rapidement.

Finalement, les jours de collecte, ne placez pas vos bacs sur le trottoir. Laissez-les au bord de votre allée ou de votre terrain. Autrement, le personnel des Travaux publics doit les déplacer avant de déblayer, une autre mesure dispendieuse et gruge-temps.

En suivant ces étapes simples, le déneigement se fera plus rondement, rendant nos rues et trottoirs plus sûrs. S'il vous plaît, faites votre part.

*Elizabeth Ulin, conseillère  
Loisirs, Culture et Sécurité publique  
eulin@montreal-ouest.ca*

## Les coûts du Conseil

Avec tout le tapage récent sur la rémunération des élus, j'ai pensé que les résidents s'intéresseraient aux données qui suivent concernant les émoluments des membres du Conseil de Montréal-Ouest et les lois qui les gouvernent.

La Loi sur le traitement des élus municipaux dicte le traitement de tous les maires et conseillers du Québec et détermine les salaires minimum (3 376 \$) et maximum (169 929 \$) d'un maire en fonction de la population. La rémunération annuelle d'un conseiller s'établit au tiers de celle du maire. En plus du salaire de base, la loi prévoit une allocation de dépenses équivalant à 50 % du salaire, plafonnée à 15 976 \$ par an.

Le Conseil doit aussi chaque année publier les émoluments des élus, ce qu'a fait le maire dans son rapport lors de la réunion publique du 26 octobre dernier. Les chiffres indiquent 23 175 \$ comme salaire de base du maire et 9 272 \$ pour celui des conseillères. Les allocations de dépenses se chiffrent à 11 587 \$ pour le maire et 4 636 \$ pour chaque conseillère. Au total, le Conseil nous coûte 90 934 \$.

La compensation totale du Conseil de Montréal-Ouest se classe à l'avant-dernier rang des municipalités reconstituées; seule la population de Senneville (920) supporte un coût total plus bas.

Une partie de l'explication réside dans le fait que Montréal-Ouest possède le plus petit conseil au Québec. Le nombre minimum d'élus dans une municipalité est sept. Cependant, comme la Ville avait fonctionné avec un maire et quatre commissaires pendant toute son existence préfusion, elle a demandé que le Conseil demeure à cinq membres après la défusion.

Comme les chiffres récemment publiés dans la Montreal Gazette l'indiquent, le plus bas salaire d'un élu de la Ville de Montréal est celui du conseiller d'arrondissement qui ne participe à aucun comité. Il retire 30 556 \$ plus une allocation de dépenses de 15 976 \$, soit au-delà de trois fois plus que nos conseillères à Mo-Ouest, et une grosse tranche de 33 % de plus que la rémunération courante de notre maire.

En somme : On le fait parce qu'on aime ça!

*Colleen Feeney, conseillère  
Finances, Administration et  
Ressources humaines  
cfeeney@montreal-ouest.ca*